

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Johann Schneider-Ammann
Chef du Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche
Palais fédéral
3003 Berne

Réf. : PM/15019667

Lausanne, le 10 février 2016

Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018-2021

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a pris connaissance du projet d'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018-2021 mis en consultation.

Notre prise de position se réfère pour partie à l'avis des différents départements de l'Etat consultés ainsi qu'à l'analyse effectuée par la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (LDK-CDCA).

Le Conseil d'Etat rejette l'arrêté tel que proposé et déplore que la diminution de l'enveloppe des paiements directs ait lieu alors que les exploitants agricoles vaudois se trouvent dans une situation économique difficile. Au regard des engagements pris dans le cadre de la PA 2014-2017 et de la situation économique défavorable, une telle diminution de moyens, notamment s'agissant des contributions à la biodiversité, est critiquable. La loi sur l'agriculture a pour objectif de permettre aux exploitations remplissant les critères de durabilité et de performance économique de réaliser un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques de la même région, ce que l'arrêté fédéral rend impossible.

De même, le Conseil d'Etat peine à croire que la productivité progresse au rythme présenté par l'arrêté, qui mise sur une évolution favorable de l'économie mondiale, laquelle n'est aucunement garantie et même susceptible de se détériorer.

Tout en vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de nous déterminer sur cet objet, primordial pour l'agriculture vaudoise, nous vous savons gré de prendre en considération nos remarques dans toute la mesure du possible.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe

- Formulaire de réponse et prise de position du canton

Copies

- SAVI
- OAE